

Jean de Pingon  
56, route du Mont-Veyrier  
74290 Veyrier du Lac

Direction des Archives et de  
la Documentation  
Conservation des Traités  
Ministère des Affaires Étrangères  
37 Quai d'Orsay  
75007 Paris

Veyrier, le 11 décembre 2001

Madame, Monsieur

Dans le cadre de mes recherches historiques\* je viens vous faire une demande:

Après la deuxième guerre mondiale, un traité de paix fut conclu le 10 février 1947 entre les puissances alliées et associées, et l'Italie. L'article 44 de ce traité indiquait que tous les traités conclus antérieurement entre les alliés et associés, et l'Italie, devaient être notifiés à l'Italie dans les six mois qui suivaient le traité de paix, puis enregistrés au Secrétariat des Nations-Unies.

Ma demande concerne trois traités :

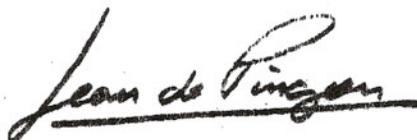
1760, 24 mars.- ~~Traité de limites et de juridiction entre la France et la Sardaigne.~~

1768, 15 mai.- Traité de cession de la Corse à la France par la République de Gênes.

1860, 24 mars.- Traité relatif à la réunion de la Savoie et de l'arrondissement de Nice à la France.

Auriez vous Madame, Monsieur, l'extrême obligeance de bien vouloir m'indiquer à quelles dates ces trois traités ont été notifiés à l'Italie -s'ils l'ont été- et à quelles dates ils ont été enregistrés au Secrétariat des Nations-Unies, -s'ils l'ont été- ?

En vous remerciant de l'attention que vous voudrez bien porter à ma demande, je vous prie de recevoir, madame, Monsieur, l'assurance de ma parfaite considération.



\* ouvrage publié sur ce sujet: "Savoie Française" .1996. collection Archives vivantes. Éditions Cabédita B.P.16 74500 St-Gingolph.

MINISTÈRE  
DES  
AFFAIRES ÉTRANGÈRES

DIRECTION DES ARCHIVES

Conservation des Traités

N° 1002 AR/IR/EL//

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Paris, le 25 janvier 2002

Monsieur,

Vous avez demandé à la direction des Archives, par lettre en date du 11 décembre 2001, si, conformément aux dispositions de l'article 44 du traité du 10 février 1947, les trois traités suivants avaient été notifiés à l'Italie et à quelle date :

- Traité de limites et de juridiction entre la France et la Sardaigne, 24 mars 1760 ;
- Traité de cession de la Corse à la France par la République de Gênes, 15 mai 1768 ;
- Traité relatif à la réunion de la Savoie et de l'arrondissement de Nice à la France du 24 mars 1860.

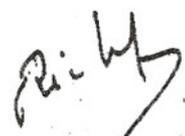
Les recherches menées dans les séries Europe et Protocole des Archives diplomatiques permettent d'établir qu'un seul de ces traités a été notifié à l'Italie, le 15 mars 1948, le traité relatif à la réunion de la Savoie et de l'arrondissement de Nice à la France. Vous trouverez ci-joint les références des documents consultés ainsi que la liste des conventions franco-italiennes remises en vigueur publiée au *Journal officiel* du 14 novembre 1948.

Les premières recherches menées tant dans les fonds de la direction des Archives que dans la base de données et dans le recueil des traités de l'ONU n'ont pas permis de trouver trace de l'enregistrement de cet accord.

Si les recherches complémentaires, actuellement en cours, permettaient de découvrir des éléments nouveaux, je ne manquerais pas de vous en informer.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Monsieur Jean de PINGON  
56, route du Mont-Veyrier  
74290 Veyrier du Lac

  
Isabelle RICHEFORT  
Conservateur en Chef du Patrimoine  
Conservation des Traités